



La cotisation et les dons

Ce bordereau est à adresser à la section de rattachement ou à défaut au siège de l'ASNOM
19, rue Daru – 75008 PARIS, avec un chèque à l'ordre de l'ASNOM.

NOM :	Prénom :	Grade :	École :	Promo :
Adresse :		Téléphone. :		
Section choisie :		e-mail :		
Situation : Active <input type="checkbox"/>		Retraite <input type="checkbox"/>	Libéral <input type="checkbox"/>	Salarié <input type="checkbox"/>
		Spécialité :		
Préciser : Ancien membre <input type="checkbox"/>		Nouveau membre <input type="checkbox"/>		
Cotisation :	Membre aspirant (20 €)			
	Membre associé ou Étranger (20 €)			
	Membre actif (40 €)			
Don :				
Date :	Signature :	TOTAL		

Les dons ne font plus l'objet d'un reçu fiscal depuis le 1^{er} janvier 2006.

Pour faciliter la gestion et éviter les frais de correspondance, il est demandé à tous les adhérents **d'acquitter spontanément leur cotisation avant le 31 mars** de l'année en cours. **Veillez nous signaler en temps utile vos changements de situation, d'adresse, d'e-mail et de téléphone.** Merci !

Aucune association, dite loi 1901, ne peut exister, sans la participation active de ses membres, sous la forme du règlement de la cotisation. La cotisation annuelle est donc un devoir pour chacun d'entre nous : en versant leur cotisation à l'ASNOM, association reconnue d'utilité publique, les adhérents manifestent leur volonté de participer à la vie de notre amicale.

Cet engagement permet la publication semestrielle d'un bulletin unanimement apprécié, et la poursuite des actions définies dans nos statuts, conformes à notre devise, perpétuant ainsi la mémoire, l'esprit et les valeurs de « Santé Navale ».

L'adhésion permet aussi de maintenir et de renforcer les liens que nous avons tissés, pendant nos études et au gré des mutations, de participer aux sorties organisées par les sections, de venir enfin en aide aux camarades et à leur famille en cas de difficultés. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale (Art. 9 des statuts), **inchangée depuis 2003, à régler avant le 31 mars de l'année en cours, auprès du trésorier de la section de rattachement dont l'adresse est indiquée dans le bulletin ou à défaut à l'ASNOM 19 rue Daru 75008 PARIS.**

« Je suis ASNOM », je règle ma cotisation annuelle

(Membre actif : 40 euros, membre associé : 20 euros, les dons sont illimités).



Aquarelle de B. Maistre.



ASNOM

19, rue Daru

75008 PARIS

01 47 66 89 54

ass_asnom@yahoo.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(Pour adhésion à l'ASNOM ou mise à jour de vos coordonnées)

Nom : Prénom (s) :

Date de naissance : Lieu :

Promotion : École : Armée d'origine :

Dernière affectation :

Grade actuel ou détenu lors de la cessation d'activité :

Situation militaire : ACT 2S ER

Spécialité :

Activité dans le civil : LIB SAL RTR

Section : Catégorie : ACTIF ASSOCIÉ ASPI ÉTRANGER

Demande de transfert dans la section de :

Adresse postale actuelle :

Adresse électronique :

Numéro(s) de téléphone : fixe : mobile :

Date : Signature :

Document à faire parvenir au siège de l'ASNOM par voie postale 19 rue Daru – 75008 PARIS ou par e-mail à notre adresse : ass_asnom@yahoo.fr

N.B. : Cotisation annuelle à verser chaque année avant le 31 mars :

Membre actif = 40 €

Membre Associé, Aspirant ou Étranger = 20 €

Les statuts votés en 2012, prévoient, dans l'article 4, la radiation d'un membre pour le non-paiement de la cotisation pendant deux années successives ainsi que les modalités pratiques de cette radiation.

Nous vous demandons donc, pour que notre association continue à vivre, de vous acquitter chaque année de votre cotisation avant le 31 mars. En cas d'arriéré portant sur l'année échue ou les années précédentes, vous pouvez régulariser votre situation en versant un don à l'ASNOM de la valeur correspondante aux cotisations non versées.